



Le centre d'enseignement des soins d'urgence est situé au sein de SimUSanté®. Il dispose de salles multimédias, de chambres de patient reconstituées, d'une salle de déchocage et d'une ambulance de réanimation. Les formations se déroulent dans un environnement professionnel adapté.

Compétences visées, contenu de la formation

Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur. Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions réglementaires d'application.

Objectifs

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Faire preuve de dextérité dans l'urgence
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
 - Mesurer les constantes ainsi que la glycémie
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
 - Evaluer la douleur
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin :
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à l'aide d'un outil automatisé
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
 - Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
 - Mesurer l'hémoglobinémie capillaire
- Réactualiser les connaissances de l'AFGSU (ACR, situations sanitaires exceptionnelles ...)

Méthodes pédagogiques

La formation est centrée sur une pédagogie active rendant l'apprenant acteur de ses apprentissages

- En partant des connaissances antérieures et des pratiques professionnelles des apprenants, acquisition progressive de nouvelles compétences basées sur les logiques professionnelles, les références scientifiques et les textes réglementaires
- Les formateurs utilisent différentes techniques pédagogiques adaptées aux compétences professionnelles
- Études de cas, travaux de groupes, résolutions des problèmes et simulations.

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis post formation immédiats (atteinte des objectifs, sentiment d'efficacité personnelle)
- Présence conditionnant la validation
- Recueil de satisfaction des stagiaires
- Évaluation à distance : rétention des connaissances, impact pratique sur le lieu professionnel

Responsable scientifique et pédagogique

- Dr Carole Amsallem, Chef de service du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence CHU Amiens-Picardie.

La formation est organisée en partenariat avec l'IFA Amiens-Picardie.

Intervenants

Infirmiers et infirmiers anesthésistes enseignants exerçant dans des services d'urgences, de réanimation et au SMUR.

Infirmiers enseignants à l'Institut de Formation des Ambulanciers du CHU Amiens-Picardie.

Durée

- 3 jours

Tarifs

- Tarif individuel : 510 € (tarif groupe sur demande)
- Pour les ambulanciers exerçant depuis plus de deux ans dans un SMUR, la durée de la formation est de 2 jours : 340 €.

Dates

- 20, 21 et 22 mars 2023
- 21, 22 et 23 juin 2023
- 18, 19 et 20 octobre 2023

Publics

- ADE ayant obtenu leur diplôme avant le 1^{er} janvier 2023

Prérequis : DEA

Document remis

Un certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation.

Pour les candidats dont l'AFGSU est en cours de validité, une attestation de réactualisation de l'AFGSU pourra être délivrée.

Mise à jour : juin 2023